

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU COLLEGE 6 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UCA**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA DELIBERATION A DISTANCE DU 5 MARS 2021,

Vu le code de l'Éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Établissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu les directives ministérielles liées à la situation de confinement due à la pandémie de covid19,

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 06 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures nationales de confinement mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'EPE UCA ;

Vu l'appel à candidatures publié le 15 janvier 2021 sur le site Internet de l'Université Clermont Auvergne ;

Considérant les candidatures reçues ;

Le Conseil d'administration de l'EPE UCA, en formation comprenant les membres des collèges 1, 2, 3, 4 et 5, s'est réuni le 5 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Mathias BERNARD, Président provisoire de l'Université Clermont Auvergne.

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation faite par le Président provisoire des candidatures reçues ;

Vu le vote effectué dans l'ordre prévu à l'article 20 des statuts de l'université ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

De désigner, au titre du collège 6 du Conseil d'Administration, les six personnalités extérieures suivantes comme membres :

Article 1 : pour siéger, en tant que titulaire, en qualité de dirigeant d'une entreprise de plus de 500 salariés :

Madame Nathalie DINI (ENGIE) ;

Membres en exercice : 33

Membres présents : 29

Voix pour la candidate : 25

Votes blancs : 4

Article 2 : pour siéger, en tant que titulaire, en qualité de dirigeante d'une PME-TPE : **Madame Nadia AUCLAIR (CARBIOLICE) ;**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 29

Voix pour la candidate : 25

Votes blancs : 4

Article 3 : pour siéger, en tant que titulaire, en qualité de dirigeante d'une PME-TPE : **Madame Véronique VIDAL (HELIXIO) ;**

Membres en exercice : 33
Membres présents : 29
Voix pour la candidate : 26
Votes blancs : 3

Article 4 : pour siéger, en tant que titulaire, en qualité de représentante d'une organisation économique ou professionnelle : **Madame Françoise CONSTANTY (CLUB DES 1000)** ;

Membres en exercice : 33
Membres présents : 29
Voix pour la candidate : 26
Votes blancs : 3

Article 5 : pour siéger, en tant que suppléante, en qualité de représentante d'une organisation économique ou professionnelle : **Madame Isabelle CALVAIRAC (CLUB DES 1000)** ;

Membres en exercice : 33
Membres présents : 29
Voix pour la candidate : 25
Votes blancs : 4

Article 6 : pour siéger, en tant que titulaire, en qualité de représentant d'une organisation de salariés : **Madame Réjane LENOIR BERNARD (CFDT)** ;

Membres en exercice : 33
Membres présents : 29
Voix pour la candidate : 25
Votes blancs : 4

Article 7 : pour siéger, en tant que suppléante, en qualité de représentant d'une organisation de salariés : **Madame Gisèle BAULAND (CFDT)** ;

Membres en exercice : 33
Membres présents : 29
Voix pour la candidate : 25
Votes blancs : 4

Article 8 : pour siéger, en tant que titulaire, en qualité de responsable du monde associatif ou culturel : **Madame Sylvie WEISS (La Comédie de Clermont)** ;

Membres en exercice : 33
Membres présents : 29
Voix pour la candidate : 26
Votes blancs : 3

Article 9 : pour siéger, en tant que suppléante, en qualité de responsable du monde associatif ou culturel : **Madame Laure CANEZIN (La Comédie de Clermont)** ;

Membres en exercice : 33
Membres présents : 29
Voix pour la candidate : 26
Votes blancs : 3

Le Président provisoire,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA DELIBERATION A DISTANCE 2021-03-05-02

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.